



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 26 août 2023 à 18 :30, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| GUERTIN, Mario      | Maire          |
| CARON, Marie-Hélène | Conseillère #3 |
| SOUCY, Guillaume    | Conseiller #4  |
| DUCHESNE, Robert    | Conseiller #6  |

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 18 :30.

### MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Monsieur le maire remercie tout le monde pour leur présence.

### 20230927- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ATTENDU QU'**aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

### 20230928- DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU RÈGLEMENT 386-2023

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale greffière trésorière de la municipalité Saint-Narcisse-de-Rimouski, apporte une correction au règlement numéro 386-2023 modifiant le règlement de zonage 316 de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 4 du règlement, il est inscrit :

« ...La modification consiste à ajouter l'extrait ci-dessous à du 4<sup>e</sup> alinéa : »

Or, on devrait lire :

« ...La modification consiste à ajouter l'extrait ci-dessous à **la suite** du 4<sup>e</sup> alinéa : »

J'ai dûment modifié le règlement numéro 386-2023 en conséquence.

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Marie-Hélène Caron et résolu d'accepter le procès-verbal de correction.

### 20230929-OFFRE DE SERVICE DE FNX INOV

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a mis un terme au mandat de l'ingénieur au dossier de la TECQ en cours;

**ATTENDU QUE** FNX INOV présente une offre de service de qualité mentionnant pouvoir reprendre les travaux d'ingénierie au dossier concerné rapidement ;

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de FNX INOV afin de les mandater au dossier de la TECQ 2020-2023, pour un montant de 31 000\$ plus taxes.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

20230930 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Hélène Caron, résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18h36.



Mario Guertin  
Maire



Vanessa Ruest-Vignola  
Dir. gén. et greff.-trés.